

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 60 (1992-1993)

Artikel: Le XVe siècle fribourgeois au travers des avoyers Jaquet Lombard, Jean Gambach et Petermann de Faucigny
Autor: Castella, Pierre de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**LE XV^e SIÈCLE FRIBOURGEOIS
AU TRAVERS DES AVOYERS
JAQUET LOMBARD, JEAN GAMBACH
ET PETERMANN DE FAUCIGNY**

Conférence donnée à l'Assemblée générale de Fribourg
le 23 janvier 1991

PIERRE DE CASTELLA

C'est un honneur et un privilège, dont je suis très sensible, que vous faites ce soir à un historien amateur de vous entretenir du XV^e siècle fribourgeois au travers de ses trois avoyers les plus prestigieux.

A eux seuls, ces trois avoyers ont été à la tête du gouvernement pendant 82 ans sur 113, alternant à ce poste tous les dix ans avec quinze autres collègues qui ne font que passer.

Si le quinzième est le siècle charnière entre le Moyen Age et les Temps Modernes, il est aussi pour Fribourg le tournant le plus important de son histoire sous l'Ancien-Régime. Il fut le témoin du passage de son état de ville vassale de l'Autriche, puis de la Savoie, à celui de Ville et République d'Empire, puis de dixième canton suisse.

Soyez rassurés, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas l'intention de retracer ici un siècle d'histoire, je me contenterai de montrer par quelques points marquants de l'activité de nos trois avoyers, ce que nous leur devons en cette année du 700^e anniversaire des origines très lointaines de la Suisse.

*

* *

A la fin du XIV^e siècle, l'Europe est en pleine mutation à cause de la défaite des Habsbourg sur le Plateau suisse. La France, la Bourgogne et l'Allemagne se disputent l'hégémonie politique. En Suisse les cantons-forestiers et les cantons-villes se déchi-

rent dans des luttes intestines. Plus près de nous, Berne se développe en assouvissant son esprit de conquête.

Il nous faut un grand effort d'imagination pour se représenter la société féodale de cette époque. C'est une mosaïque, un enchevêtrement de fiefs, avec une superposition de droits en toutes mains sur la terre du paysan.

Fribourg est un alleu des ducs d'Autriche depuis 1277. C'est la citadelle avancée des Habsbourg face aux Savoie de l'ouest. C'est aussi une puissance territoriale importante. Les seigneuries de Büren et de Nidau deviennent en 1378 la propriété de la ville en garantie du paiement effectué à Rodolphe de Kibourg, pour le compte de son suzerain Léopold III d'Autriche. En cette même année 1378, la ville de Fribourg achète les propriétés de la famille fribourgeoise de Duens, dans le Haut-Simmental, entre la frontière du Valais, de Frutigen et de Gessenay.

Ces deux achats de terres lointaines, l'une dans le Seeland et l'autre dans le Simmental, sont certainement motivés par les besoins des industries du cuir et de la laine, en expansion.

Le mouton constitue la matière première idéale à l'approvisionnement de ces industries. Elevé sur les terres des seigneurs et des bourgeois capitalistes de la cité, le mouton leur assure des revenus appréciables et s'accommode sans difficultés aux transhumances souvent longues qui les feront converger vers les abattoirs de la ville.

Les troupeaux de moutons viennent aussi de la seigneurie de Grasbourg, fief d'Empire, administré par des bourgeois de Fribourg, ainsi que des terres de l'Abbaye d'Hauterive et celles des environs de la cité, comme en témoignent de nombreux actes notariés.

La production artisanale et industrielle fribourgeoise est multiple. Elle s'étend aussi à la verrerie et à la métallurgie du fer, qui se développe grâce aux forces hydrauliques du pays environnant la cité.

Avec l'activité des sociétés commerciales fribourgeoises et des marchands, la production est vendue sur les foires de Genève et de Zurzach sur le Rhin, mais aussi en Allemagne et en Italie, faisant de Fribourg une des villes les plus riches du Plateau suisse au XV^e siècle.

*

* *

Bien que Fribourg ne prenne pas part aux guerres de Sempach et de Naefels, Berne profite de la défaite des Autrichiens pour attaquer Fribourg à deux reprises. En août 1386 d'abord, incendiant tout sur son passage, Berne encercle la ville, bombarde le quartier des Places, mais ne pouvant arriver à ses fins, leve le siège et rentre chez

elle. Une contre-offensive de Fribourg contre Berne n'aboutit à rien. Une trêve est conclue entre les deux belligérants, le 28 septembre 1386.

En février 1388, la ville de Berne reprend l'offensive, non seulement contre les troupes d'Enguerrand de Coucy dans le Seeland, mais aussi contre les possessions fribourgeoises du Haut-Simmental et contre la ville. Abandonnées de tous, les troupes fribourgeoises se voient contraintes de se replier derrière les remparts de la cité.

Le 1^{er} avril de l'année suivante, la paix est signée entre les Autrichiens et les Confédérés. Fribourg paie chèrement la défaite de ses suzerains par la perte définitive de ses bailliages du Seeland et de ses propriétés du Simmental, acquis pacifiquement et confisqués par Berne.

La ville ne possède plus en propre que le seul espace géographique situé à l'intérieur de ses remparts. Elle se trouve isolée entre le Pays de Vaud, inféodé aux comtes de Savoie, et les possessions bernoises, immédiates d'Empire, incorporées à la Confédération helvétique naissante.

Permettez-moi de reprendre une citation de l'historien schaffhousois du XIX^e siècle Jean de Müller, lorsqu'il dit: «Ce qui apparaît sur la carte n'est jamais ni grand ni petit, tout dépend de l'esprit». C'est bien dans cette docte phrase que nous allons retrouver le génie de nos trois avoyers.

Sur le plan économique, la situation financière de la ville n'est pas brillante. Les ducs d'Autriche doivent 31 000 florins d'or à Fribourg. Les frais des dernières guerres, ajoutés au remboursement des emprunts contractés pour l'achat des territoires perdus, ont sérieusement entamé les finances de la ville. Il faut recourir à l'impôt. La richesse des bourgeois permet d'éviter la banqueroute.

*

* *

C'est dans ces circonstances très précaires que Jaquet Lombard entre dans la vie politique. Il est reçu dans la bourgeoisie de Fribourg en 1396 sur sa maison de la Grand-Rue, derrière Saint-Nicolas.

Jaquet Lombard ne semble pas appartenir à la noblesse féodale. Il contracte cependant trois mariages nobles. En première noce, il épouse Loysa d'Avenches, fille du donzel Jehan d'Avenches et de Johannète Velga. Par ce mariage il hérite de terres, cens et rentes à Courtion, Wallenried, Donatyre et Plan-Chandossel.

Jaquet Lombard épouse en seconde noce, à une date indéterminée, Jaquète de Duens, avant-dernière descendante des dynastes de Duens, bourgeois de Fribourg depuis l'origine de la ville.

Le troisième mariage nous est révélé par son testament du 30 janvier 1433 ns., dans lequel il lègue «à sa nouvelle femme Marguerite» son village de Curtina

(Courtion probablement) pour sa vie durant, avec la dîme, sa maison et ses dépendances. Cette troisième femme est Marguerite Champion, fille du chevalier Jacques Champion et de Guillermette de Blonay.

Jaquet Lombard aurait été élu avoyer pour la première fois en 1401, pour une année seulement. Il est réélu en 1403 et reste à la tête du gouvernement pendant huit ans sans interruption.

Jaquet Lombard ramène la bonne entente entre Fribourg et Berne par la signature du premier traité d'alliance et de combourgeoisie de 1403. Grâce à ce traité, la paix signée cinq ans auparavant avec ce voisin belliqueux et envahissant sera respectée pendant cinquante ans.

En politique intérieure, quatre-vingt-quatre ordonnances sont promulguées en huit ans, ce qui donne la mesure de la volonté de Fribourg de redresser les affaires de la ville, après les défaites militaires de la fin du siècle précédent.

L'avoyer Lombard fut admirablement secondé par le chancelier Pierre Cudrifin, qui occupait ce poste depuis sept ans. Cudrifin est un notaire considéré comme l'un des laïcs les plus cultivés de son temps. C'est à lui très certainement que l'on doit la nouvelle Constitution de 1404, dite «Lettre des Bannerets». On peut considérer cette Constitution comme le second acte majeur du gouvernement de Jaquet Lombard, après le traité d'alliance et de combourgeoisie signé avec Berne. Cette Constitution régira par la suite la vie politique fribourgeoise pendant quatre siècles, jusqu'à la Révolution de 1798.

Cette ordonnance constitutionnelle fut diversement interprétée, non seulement par les Fribourgeois de l'Ancien-Régime, mais encore jusqu'à nous par confusion de terminologie, aussi permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de m'y arrêter quelques instants.

*

* * *

La lettre des Bannerets fut promulguée le 24 juin 1404, jour de la fête de saint Jean-Baptiste, par 940 bourgeois et habitants de la cité, réunis en assemblée constitutionnelle pour approuver souverainement l'ordonnance qui lui était soumise. La lettre des Bannerets, écrite en patois bourguignon, précise d'abord que chaque année tous les postes dans la ville doivent faire l'objet d'une nouvelle élection, selon le processus bien précis que voici.

La mardi qui suit la fête de la Pentecôte, les bannerets qui font partie du Conseil des «Soixante» (LX), ainsi que les autres membres de ce Conseil, choisissent dans leurs bannières respectives: deux hommes pour commander vingt prud'hommes et

quatre autres qui doivent commander le 23 juin suivant les bourgeois et les résidents de leur quartier, devant participer à l'assemblée communale du lendemain.

Le dimanche qui précède le 24 juin, les quatre bannerets avec les six adjoints, les membres du Conseil des LX et les quatre-vingts prud'hommes désignés pour la circonstance se réunissent et s'engagent la main sur l'Évangile de choisir, je cite: «parmi les meilleurs et les plus profitables hommes de la cité», fin de citation, les membres du Petit-Conseil, le trésorier et les membres du Conseil des LX de la nouvelle législature débutant le 24 juin. Ils doivent promettre de tenir secret, jusqu'à l'assemblée de la Communauté, le résultat de leurs délibérations. C'est la raison pour laquelle ce dimanche électoral fut appelé «Dimanche secret».

A sa création en 1347, l'assemblée électorale du «Dimanche secret» comprenait soixante prud'hommes, qui ont donné naissance au Conseil des «Soixante». Quarante-sept ans plus tard, le Dimanche secret est composé de cent quarante grands-électeurs, dont quatre-vingts sont nommés pour la circonstance.

Mais la Constitution de 1404 ne précise pas l'origine des six adjoints de chaque banneret. Charles-Aloys Fontaine, historien du XIX^e siècle (plus connu sous le nom de chanoine Fontaine) qualifie dans sa collection diplomatique ces six adjoints en ces termes, je cite: «Ces quatre hommes par bannière et les deux dont il est parlé plus haut, sont la vraie et seule origine de la toute-puissante «Chambre secrète», dont les 24 membres se nommèrent sur ce même pied jusqu'à la Révolution de 1798», fin de citation.

Or en dépouillant les *Besatzungsbücher* conservés aux Archives de l'État (sorte d'annuaire officiel tenu par le chancelier dès 1448), j'ai découvert que les «Secrets» du chanoine Fontaine sont inscrits *deux fois*. Une première fois sous la rubrique intitulée «Officiers électoraux» de chacun des quatre quartiers et une seconde fois parmi les membres du Conseil des LX, après le nom du banneret de leur quartier. Cette constatation dénie toute espèce de franc-maçonnerie dans le recrutement des 24 grands-électeurs, dénommés les «Secrets» par le chanoine Fontaine. Ils feront partie du Conseil des LX et représentent, avec les bannerets, la moitié de l'effectif théorique de ce Conseil.

Ce que le chanoine Fontaine appelle la Chambre secrète n'est rien d'autre qu'une délégation du Conseil des LX. Il est intéressant de constater que les «Secrets» se sont mis à rédiger les protocoles de leurs délibérations à partir de 1495, alors qu'il n'existe pas aux Archives de l'État de protocole du Conseil des LX.

Je citerai encore un rôle de 1573 qui dit: «Les Secrets sont chargés d'avoir l'œil à ce que ne s'introduise pas d'abus dans le gouvernement et à ce qu'on ne s'éloigne pas des ordonnances anciennes et aussi à veiller à la police et à la conservation de l'union», fin de citation.

Le dépouillement des *Besatzungsbücher* m'a apporté la preuve que jusqu'à la fin du XV^e siècle tous les Secrets et tous les bannerets sans exception font non seulement

partie du Conseil des LX avant d'être élus dans leur fonction, mais qu'ils ont tous été admis dans la bourgeoisie avant d'entrer au Conseil des LX.

Si les bannerets ne peuvent être en fonction plus de trois années de suite au maximum, les Secrets le sont sans limite de temps. On trouve dans les *Besatzungsbücher* de nombreux Secrets en fonction pendant plusieurs dizaines d'années, certains d'entre eux totalisant quarante ans de service et plus. Nous trouvons ici l'origine de la dérive oligarchique, qui devient effective au début du XVII^e siècle et qui sera reconnue «de jure» dès 1627, jusqu'à la Révolution de 1798.

Ces constatations nous permettent de conclure que le souverain fribourgeois sous l'Ancien-Régime se compose d'une organisation *tricamérale*. Nous avons à sa tête l'avoyer qui préside le Conseil des XXIV, ou Petit-Conseil, ainsi que le Conseil des Deux-Cents (CC), ou chambre des députés. Le Conseil des LX est un troisième pouvoir, sorte de sénat, ou de conseil constitutionnel, chargé de procéder aux élections, avec le concours des grands-électeurs de son choix, et de veiller au respect des lois.

Nous avons vu que l'assemblée constitutionnelle, réunie en l'église Notre-Dame le 24 juin 1404, est constituée de 940 bourgeois et résidents, soit approximativement le 1/6 de la population de la ville. Cette assemblée commence par prendre connaissance des élections effectuées le dimanche précédent par les grands-électeurs du Conseil des LX, et procède ensuite à l'élection de l'avoyer, du bourgmestre, du grand-sautier et des quatre bannerets. L'assemblée reçoit le serment solennel des élus de se conformer à la Constitution et de respecter les devoirs de leur charge pendant l'année qui commence le jour même.

*

* *

La Constitution de 1404 a fait l'objet de plusieurs controverses au sujet de la définition qu'elle donne du banneret. Je cite le texte original traduit en français: «le banneret sera élu parmi les bons hommes idoines de gens de commun et non pas personne d'autre état», fin de citation. Le chanoine Fontaine précise en note de cette définition, je cite: «C'est de là que, jusqu'en 1782, les familles nobles ont toujours eu l'exclusion pour les places de banneret», fin de citation.

Les *Besatzungsbücher* m'ont révélé qu'au XV^e siècle plusieurs bourgeois, pourvus de lettres d'armoirie ou de titres nobiliaires étrangers, ont été élus bannerets. Au cours des deux siècles suivants, ceux qui l'ont été ont dû renoncer préalablement à leur titre, pour eux-mêmes et leurs descendants. Nous en connaissons plusieurs exemples dans les familles Bocard, Diesbach, Lenzbourg, Meyer ou Maillardoz par exemple. Cette renonciation ne transformait pas les nouveaux bannerets en roturier pour la cause (roturier par opposition à noble, bien entendu), mais ceci montre que la qualification

«gens de commun et point d'autre état», voulue par la Constitution, voulait dire certainement: «faisant partie de la communauté fribourgeoise et d'aucune autre». A notre avis, le souverain fribourgeois voulait ainsi se prémunir de toute immixtion étrangère dans les affaires de la ville.

Si tous les bannerets, élus au XV^e siècle, sont tous sans exception reçus dans la bourgeoisie et membres du Conseil des LX avant d'être élus, nous avons constaté un certain relâchement au siècle suivant. Entre 1530 et 1626, j'ai dénombré 136 bannerets, dont la moitié environ ne font pas partie de la bourgeoisie à leur nomination. Par contre ils font tous partie du Conseil des LX.

De 1627 jusqu'à la fin de l'Ancien-Régime, aucun banneret n'a été élu sans appartenir à la bourgeoisie.

Vous me pardonnerez cette digression difficile à passer sous silence lorsqu'on parle de la «lettre des Bannerets», déformée dans son esprit au cours du siècle dernier.

*
* *

Revenons à notre avoyer Lombard et à son gouvernement, qui se trouvent confrontés au cours des deux dernières années de sa première législature de huit ans à des troubles politiques qui agitent le pays environnant la ville de Fribourg.

Il y a d'abord un peu partout une révolte des paysans contre leurs suzerains respectifs. La ville de Neuchâtel est mécontente de son nouveau suzerain, le comte de Fribourg-en-Brisgau. Berne se brouille avec le comte Antoine de Gruyère au sujet de Château-d'Oex, ce qui faillit déclencher les hostilités entre Berne et la Savoie qui s'était portée au secours du comte de Gruyères.

Pour faire face à cette situation explosive, Jaquet Lombard et son gouvernement promulgent un certain nombre d'ordonnances militaires. Il fait construire une seconde fortification à l'ouest de la ville pour protéger le nouveau quartier de la Neuveville, en reliant le haut de la rue des Alpes à la porte de Morat actuelle. En 1408, on instaure l'inspection de l'équipement personnel des soldats. Un arbalétrier allemand est engagé pour la fabrication de deux balistes neuves, la réparation de quelques autres et l'instruction des citoyens dans l'exercice de son art. Le maître canonnier Simon Zinckveld, de Mayence, est engagé pour l'instruction des jeunes recrues et pour préparer la ville à se défendre.

Le 28 août 1410 une assemblée de la Communauté est convoquée spécialement en l'église des Cordeliers pour voter un nouveau code militaire.

La ville se met en état de siège, on fait des réserves de vin et de sel. Les curés reçoivent l'ordre de fournir la liste de leurs paroissiens et on dresse le rôle de tous les

hommes disponibles. Le gouvernement de Jaquet Lombard interdit tout commerce avec les terres du comte de Savoie.

Sur le plan intérieur, le gouvernement est également soucieux du maintien de l'ordre. L'avoyer, le Conseil, les LX, les CC et la Communauté sont assemblés au son de la cloche le 12 juin 1408 pour prendre des mesures sévères en termes non équivoques dont je vous fais grâce, concernant le châtement des maris qui chassent leur femme sans raison ou qui vivent dans le libertinage. Ils condamnent sévèrement ceux qui profèrent des injures, en traitant par exemple leurs semblables de traître, meurtrier, faussaire, etc. Une femme mariée ou non, de putain (je m'excuse, c'est dans le texte original), ribaude, laronesse, voudaise, etc.

Sur le plan de l'hygiène, le gouvernement instaure l'inspection des boulangeries par un maître boulanger, accompagné d'un banneret; interdit l'achat de l'avoine pour la revendre et demande de s'abstenir de déverser le sang humain ailleurs que dans le Grabensaal ou la Sarine. La peste sévissant à Fribourg en 1411, le gouvernement promulgue une loi portant, je cite: «sur la manière comment l'on doit sonner et enterrer les morts durant cette pestilence», fin de citation.

A cette époque déjà le gouvernement dut prendre des mesures pour interdire le simulacre de guerre que se font les enfants grands et petits, la veille de la Saint-Jean, entre Alamans et Romans. Les dettes de jeu ne sont plus reconnues.

L'assemblée du 24 juin 1411 préfère ne pas réélire l'avoyer Lombard pour ne pas déplaire au comte Amédée VIII de Savoie, qui déplore sa politique trop favorable à Berne. C'est un dynaste de la famille Velga qui est élu avoyer, le donzel Petermann Velga, seigneur de Grasbourg, qui avait déjà occupé ce poste dix-neuf ans auparavant. Son mariage avec une noble vaudoise, Johannète Mayor, ne fut probablement pas étranger à cette élection.

Il fallut trois ans pour normaliser les rapports entre Berne et la Savoie. Dans cet intervalle, Fribourg s'entremet pour la réalisation du premier traité triangulaire entre Berne, Fribourg et la Savoie, traité qui fut signé le 28 janvier 1414 .

*

* *

En 1413, le rétablissement des bons rapports de Fribourg avec ses voisins permet à la ville de remettre Jaquet Lombard dans la fonction d'avoyer . Mais le 28 décembre le Conseil, les LX et les CC ensemble décident de limiter l'occupation d'un poste de la magistrature à trois ans, avec l'obligation de pourvoir à son remplacement à la Saint-Jean-Baptiste de la quatrième année. C'est ainsi que l'avoyer Lombard dut laisser sa place d'avoyer à cinq reprises pendant les années suivantes.

Au cours de ces cinq législatures de trois ans, l'activité politique de l'avoyer Lombard et de son gouvernement fut particulièrement nourrie. Septante-huit ordonnances législatives furent prises dans cet intervalle. Nous avons retenu: la construction d'un chemin du Simmental à Planfayon pour la transhumance des moutons. De nombreuses ordonnances concernant le tissage. Un décret fut pris sur la prolongation du droit de bourgeoisie à des juifs, droit qui leur fut retiré peu de temps après, avec l'interdiction du droit de cité.

*

* *

Un document très précieux, pour l'histoire de Fribourg sous l'Ancien-Régime, est l'ouverture du second livre des bourgeois, commencé le 1^{er} janvier ns. par le chance-lier Petermann Cudrifin, cousin de Pierre Cudrifin, dont nous avons parlé à propos de la «lettre des Bannerets».

L'intérêt de ce second répertoire de la bourgeoisie réside dans le fait qu'il est le premier et le seul recensement de tous les bourgeois vivant au cours des six premiers mois de 1416. L'avoyer Lombard vient en tête, il est suivi des 23 conseillers, du chan-celier, des quatre bannerets, des cinquante-sept sénateurs du Conseil des LX, des six huissiers et de cent cinquante-neuf bourgeois du Conseil des CC. Pour être complet, il faut ajouter ici une quarantaine de résidents non bourgeois, faisant aussi partie du Conseil des CC, dont l'effectif était encore voisin de 200 députés à cette époque.

Le grand-livre des bourgeois poursuit son énumération par 310 personnages, tant ecclésiastiques que laïcs, suivis des 114 nouveaux élus au mois de juin de la même année 1416.

Ce premier et seul inventaire nominatif que nous possédions totalise donc 675 bourgeois vivants ensemble pour une population estimée à 5800 âmes. La bourgeoisie ne représente que 12% de la population de la cité.

Grâce à l'étude du statisticien Urs Portmann sur la bourgeoisie de Fribourg publiée en 1986, on constate que la moyenne arithmétique du nombre de réceptions recensées de 1394 à 1482, en 86 ans, est de 23 par an. Cette moyenne descend à 14 par an, si l'on enlève les six années exceptionnelles au cours desquelles Fribourg a reçu plus de cent nouveaux bourgeois ces années-là.

Depuis sa fondation, Fribourg ne connut qu'une seule bourgeoisie jusqu'en 1493. A cette date une seconde est créée, dénommée «bourgeoisie ordinaire ou commune», pour permettre aux nouveaux venus, qui n'ont pas le nombre d'années de résidence requises, de se distinguer des autres citadins et d'entrer ultérieurement dans la grande bourgeoisie.

Cent trente ans plus tard, en 1627, la grande bourgeoisie ouvre exceptionnellement ses portes et pour la dernière fois à 171 bourgeois communs et résidents. La bourgeoisie prend le nom de «Bourgeoisie secrète», puis de «Bourgeoisie privilégiée». Tous ceux qui n'y auront pas été admis ne peuvent plus se prévaloir du titre de bourgeois. Ils ne sont plus que des «habitants, Intersässen en allemand.

L'accès aux fonctions gouvernementales leur sera dorénavant fermé, ce qui fait entrer Fribourg dans l'ère oligarchique pour 171 ans, jusqu'à la Révolution.

En 1684, le livre des bourgeois est fermé à tout nouveau venu qui ne descend pas par filiation directe d'un ancien bourgeois. Ce privilège héréditaire d'accéder au gouvernement, et aux principales charges de la ville, est en fait l'anoblissement d'une aristocratie bourgeoise, qui prend le nom d'«Aristocratie patricienne» au XVIII^e siècle.

En 1416 déjà, il faut remarquer que la noblesse féodale n'est pour ainsi dire plus représentée au gouvernement. Il n'y a que neuf conseillers nobles sur vingt-quatre au Petit-Conseil. Seuls les dynastes d'Englisberg subsisteront jusqu'à la 17^e génération, pour s'éteindre au XVIII^e siècle.

*

* *

Sur le plan territorial, nous avons vu que depuis la fin du XIV^e siècle Fribourg ne possédait plus que l'aire de la cité, augmentée de quelques Allmends. Des dynastes féodaux bourgeois de Fribourg, et quelques riches bourgeois, possèdent dans le pays environnant des fiefs, des cens, ou des dîmes devant allégeance à des seigneurs étrangers. La seigneurie de Grasbourg, par exemple (Schwarzenburg aujourd'hui), est un fief d'Empire qui fut administré pendant un siècle et demi par des bourgeois de Fribourg. En 1423, Amédée VIII de Savoie en est le propriétaire. Cette seigneurie fut considérée sans doute comme trop excentrée au comté de Savoie, ou pour des raisons de trésorerie, Amédée VIII vend Grasbourg à Fribourg et à Berne, qui en font leur premier bailliage commun.

Jaquet Lombard arrive à la fin de sa sixième législature triennale en 1436. Il ne sera plus élu en 1439 pour cause de maladie probablement, puisqu'il meurt l'année suivante.

La carrière politique particulièrement longue de Jaquet Lombard à la tête de la ville débute par le mérite exceptionnel d'avoir sorti Fribourg du marasme politique dans lequel la défaite des Habsbourg sur les champs de bataille de Sempach et de Naefels l'avait plongée. Lombard sut retourner la situation en amenant la ville de Berne à signer avec Fribourg un traité d'alliance et de combourgeoisie qui sera respecté pendant un demi-siècle. Sur le plan intérieur, Jaquet Lombard instaura une

défense de la cité qui ne sera jamais renversée et une codification de la vie des citadins jusque dans les moindres détails.

*

* *

En 1438 nous entrons dans une nouvelle ère politique en Europe occidentale par le retour des Habsbourg sur le trône de l'Empire, après plus d'un siècle d'interruption. Le roi Albert II, gendre du dernier empereur Sigismond de Luxembourg, ne reste qu'une année sur le trône de l'Empire. Il est suivi de son cousin germain Frédéric V de Habsbourg, duc de Carinthie, qui prend le nom de Frédéric III et reste au pouvoir pendant cinquante-trois ans.

La ville est si riche qu'elle estime de bonne politique de souscrire un emprunt de 10 000 florins d'or pour le compte d'Amédée VIII de Savoie, qui venait d'accéder au pontificat sous le nom de Félix V.

L'élection de Frédéric V à la tête de l'Empire et l'arrivée à échéance de la dernière législature triennale de Jaquet Lombard obligent les Fribourgeois à changer d'avoyer en 1439 et à élire le chevalier Vuillelme IV Velga. Il est le bourgeois le plus riche de Fribourg après l'Hôpital des Bourgeois. Il vient à peine d'atteindre sa quarantième année, bourgeois de Fribourg depuis dix-sept ans. Sous son premier mandat de trois ans, la ville perfectionne sa protection militaire. Elle fait recouvrir les remparts de tuiles. De nouvelles ordonnances sont prises concernant les draps, notamment l'interdiction de confectionner des habits dans d'autres draps que ceux de la cité.

Toujours intéressée par de nouvelles possessions territoriales, Fribourg souscrit à l'hypothèque sollicitée par les seigneurs Jacques et Guillaume de Challant sur leurs châteaux d'Ameville, de Châtel-Saint-Denis et de Vuissens. Le duc Louis I^{er} de Savoie promet de rendre aux Fribourgeois les actes par lesquels ils avaient cautionné à Bâle les emprunts contractés par son père, le duc Amédée VIII.

Fribourg apprenant en 1439 que son nouveau suzerain est le jeune Sigismond de Habsbourg, comte de Tirol, sous la tutelle de son oncle l'empereur Frédéric III, et que de son côté le concile de Bâle procède à l'élection de l'antipape Félix V à la place du pape Eugène IV, qui refuse de se soumettre à l'autorité des cardinaux, Fribourg se retourne du côté de la Savoie et procède pour la première fois à l'élection d'un marchand à la tête de la ville, Jacques II de Praroman.

Jacques II de Praroman dirigeait avec son lointain cousin Jean IX de Praroman (l'aîné de la branche cadette) les affaires commerciales de sa famille. Jacques de Praroman avait été anobli quatre ans auparavant par l'empereur Sigismond de Luxembourg, il avait épousé d'abord la nièce de l'avoyer Lombard, puis Anne Floret,

d'une famille apparentée à la famille Ogueis, seigneur de Cressier-sur-Morat. C'était un homme politique averti qui avait occupé les fonctions de banneret du Bourg, de grand-voyer, de bourgmestre et de trésorier à deux reprises. Il est recteur de l'Hôpital Notre-Dame lorsqu'il est élu avoyer.

*

* *

Au bout de trois ans, les Fribourgeois estimant être trop engagés vis-à-vis de la Savoie reviennent à Vuillelme IV Velga, dont l'élection est confirmée par l'empereur Frédéric III.

C'est sous ce second mandat de Vuillelme IV Velga que Fribourg réussit à arracher au comte Jean de Tierstein-Pfaeffingen la cession définitive de tous les droits seigneuriaux que sa famille détenait encore autour de Fribourg. Cette acquisition étend maintenant la seigneurie de Fribourg sur un territoire de 400 km², peuplé de 5000 à 8000 habitants selon les historiens. Il prend le nom d'«Anciennes-Terres» pour les distinguer des nouvelles, acquises ultérieurement, qui seront érigées en bailliages.

Les «Anciennes-Terres» sont immédiatement incorporées à la ville par la prolongation des quatre bannières sur toute l'étendue du nouveau territoire devenu 100% fribourgeois. Le statut politique des paysans y reste cependant différent de celui des citadins depuis l'ordonnance de 1437, qui fixe que l'accès au Conseil des CC et à celui des LX reste fermé aux hommes soumis à la taille.

La population des «Anciennes-Terres» est ainsi libérée de toute sujétion féodale. Elle est dorénavant soumise aux lois de la cité, à ses autorités politiques et à sa justice. Un terrier est dressé par le chancelier et les propriétaires sont soumis à un impôt extraordinaire équivalent à quatre fois le revenu qu'ils tirent de leurs propriétés.

En 1443 la situation s'envenime sur le Plateau suisse. Les Autrichiens ne reconnaissent pas la nomination du pape Félix V. Fribourg, vassale de l'Autriche et voisine de la Savoie, se trouve prise entre le marteau et l'enclume. Des mesures sont prises pour éviter la guerre. Au mois d'août de l'année suivante, les Fribourgeois refusent de venir au secours de Zurich, alliée des Autrichiens, dans la guerre qui les oppose aux cantons-forestiers.

*

* *

Aux élections du 24 juin 1445, le parti savoyard de Fribourg réussit à faire élire avoyer le chevalier Guillaume d'Avenches, qui avait épousé la fille unique de feu l'avoyer Jaquet Lombard.

Cette élection est à l'origine de la malheureuse guerre déclarée par Fribourg contre la Savoie. L'avoyer Guillaume d'Avenches est destitué pour malversation un an après son élection. Il se réfugie en Savoie et entame une guerre d'escarmouches contre Fribourg, qui dura jusqu'à la Paix de Morat signée trois ans plus tard.

La guerre de Savoie avait été fomentée à Fribourg par les partisans de l'Autriche, qui comptaient sur l'appui militaire de leur suzerain. Mais il n'en fut rien, mis à part l'envoi d'un ou deux capitaines sans troupes. Fribourg dut passer par les fourches caudines de la Savoie. Elle dut payer des amendes considérables, restituer les biens confisqués à Guillaume d'Avenches et réparer les dégâts occasionnés par la troupe sur le chemin de Villarzel. La paix fut signée à Morat le 16 juillet 1448.

*

* *

A cause de cette guerre manquée, la campagne fribourgeoise a beaucoup souffert, aussi se révolta-t-elle contre les citadins, ses propriétaires. Les bannerets d'obédience autrichienne font appel au duc Albert VI d'Autriche pour calmer la révolte. Albert VI, dit le Prodigue, est le frère de l'empereur Frédéric III, l'oncle et le tuteur du jeune Sigismond, comte de Tirol, suzerain de Fribourg. Albert VI arrive à Fribourg le 4 août 1449. Il y reste trois mois pour rendre une justice favorable aux paysans, que l'on nommera les gagnours. Il installe un avoyer autrichien, Dietrich de Monstral, et un gouvernement à sa solde.

Albert VI profite de la situation pour effectuer une ponction en règle sur les plus grosses fortunes, notamment sur celle de l'ancien trésorier Pierre Bugniet et sur celle du conseiller Jean Gambach, qui s'étaient constitués prisonniers sur parole à Fribourg-en-Brisgau, avec d'autres.

La situation de Fribourg est de plus en plus compromise. Les suzerains autrichiens abandonnent à son triste sort leur fidèle vassal des bords de la Sarine depuis 175 ans. La Savoie espère bien être payée des dommages de guerre fixés par le traité de Paix de Morat. Les Bernois attendent le moment propice pour annexer la ville de Fribourg qu'ils convoitent depuis longtemps dans leurs ambitions de conquête à l'ouest.

*

* *

Mais l'assemblée de la Saint-Jean-Baptiste de 1450 se ressaisit, expulse du gouvernement les bannerets et les conseillers favorables à l'Autriche, destitue l'avoyer Dietrich de Monstral et nomme à sa place un marchand drapier, Jean IV Pavilliard. C'était un homme d'expérience, âgé d'une cinquantaine d'années, bourgeois de Fribourg depuis 28 ans. Il avait épousé en seconde noce Anne de Grafenried, fille d'un bourgeois de Berne.

L'avoyer Pavilliard et le conseiller Jean Gambach forment une paire inséparable, liée par une belle-mère commune, Agnelète Aigre (ou Aigroz), veuve de leurs deux pères respectifs. Pavilliard avait été trésorier juste avant Jean Gambach, qui ne restera à ce poste qu'une année à cause de la guerre de Savoie.

Pavilliard est le second marchand après Jacques II de Praroman et le premier bourgeois non noble à accéder à la charge d'avoyer. Le gouvernement est favorable à la Savoie, Jean Gambach en fait partie. Il s'entremet dans le plus grand secret auprès du duc Louis I^{er} de Savoie pour obtenir sa protection après l'abandon des Autrichiens.

Le 10 juin 1452, l'avoyer Pavilliard, les Conseils et la Communauté de Fribourg prêtent solennellement serment de fidélité au duc de Savoie, qui confirme aussitôt les libertés et franchises de la ville.

Heureux d'avoir pris de vitesse les Bernois, le duc Louis fait d'excellentes conditions à Fribourg, son ennemi d'hier, en lui remettant une grande partie de sa dette. Les Bernois sont très mécontents d'avoir été devancés par la Savoie. Ils lèvent des troupes et entament des négociations avec Sigismond, comte de Tirol, demandant même à l'empereur de les charger de restituer Fribourg à son ancien suzerain. Les Confédérés empêchent un nouveau conflit d'éclater, leur médiation aboutit même au maintien de l'alliance berno-savoyarde de 1450.

En juin 1453, Jean Gambach est élu avoyer à la suite de Jean IV Pavilliard. La famille Gambach, bourgeoise de Fribourg depuis le XIII^e siècle, est spécialisée dans la métallurgie du fer. Jean Gambach reprend très jeune la propriété et la direction des ateliers que son père avait regroupés par mariage. Jean Gambach avait été anobli par l'empereur Frédéric III en 1442, il avait gravi tous les échelons politiques en qualité, tour à tour, de banneret, de conseiller pendant seize ans, et à ce titre de bourgmestre, de maisonneur et de trésorier. Il fut aussi avoué de la Maigrauge et avoué d'Hauterive.

Aussitôt élu avoyer, Jean Gambach s'emploie à rétablir le traité de combourgeoisie avec Berne, interrompu par la guerre de Savoie. Berne ne pouvant annexer Fribourg avait compris qu'il valait mieux s'en faire un allié plutôt qu'un ennemi. Le renouvellement solennel du traité de combourgeoisie fut proclamé le 18 mars 1454.

Le pouvoir exécutif (si l'on peut parler de lui en cette fin du XV^e siècle) est d'une très grande stabilité. Près de 60% de l'effectif du Petit-Conseil siège depuis plus de vingt ans. Plusieurs conseillers resteront au pouvoir pendant trente ans et plus.

Jean Gambach aura été le premier et le seul industriel fribourgeois à tenir les rênes du pouvoir suprême. Le renouvellement du traité de combourgeoisie avec Berne et le changement de suzeraineté auront permis la renaissance de Fribourg après l'humiliante défaite de la guerre de Savoie.

La cohésion professionnelle de la société fribourgeoise commence à se déliter. Jean Gambach assistera au déclin de l'ère industrielle, dont le premier signe se trouve dans la déchéance des foires de Genève, depuis l'ouverture de celle de Lyon, ordonnée par le roi Louis XI en 1462 .

Nous voyons une autre cause de ce déclin dans la nouvelle alliance de Fribourg avec Berne et les Confédérés, juste avant les guerres de Bourgogne, qui donne naissance à un nouveau métier, celui de condottiere à la tête de troupes mercenaires, un métier qui s'avéra rapidement plus lucratif que les ressources d'un atelier de moins en moins performant, ou d'un négoce déclinant.

*

* *

Nous voici arrivés à Petermann de Faucigny, issu d'une famille noble vaudoise, originaire de Montagny probablement. Né aux environs de 1434, son père Pierre est le premier Faucigny bourgeois de Fribourg. Pierre avait épousé Isabelle de Praroman, fille du célèbre Jacques II de Praroman, dont nous venons de parler, mère de Vilino Davrie, fondateur de la branche d'Affry de Fribourg.

Faucigny est orphelin de père et de mère à l'âge de douze ans. Il accède à la bourgeoisie de Fribourg le 17 octobre 1457, sur sa maison de la Grand-Rue. Trois ans plus tard il prend part à la conquête de la Thurgovie, devenant ainsi l'un des premiers capitaines fribourgeois à la tête de troupes mercenaires.

En politique on le trouve dans le Conseil des LX de 1462 à 1469, date à laquelle il entre au Petit-Conseil qu'il ne quittera plus pendant quarante-deux ans, jusqu'à la veille de sa mort.

Petermann de Faucigny sera le témoin des mutations de Fribourg dans tous les domaines: politique, économique et social.

Dans le dernier quart du XV^e siècle, Fribourg se trouve prise au milieu d'un découpage géographique et d'intérêts politiques très divergents.

Les Etats généraux de la Savoie ont donné en 1456 le Pays de Vaud à Jacques de Savoie, qui prend le titre de comte de Romont. De son côté, l'évêque de Lausanne est prince d'Empire. Il possède les villes de Lausanne, Bulle, Payerne et Morat.

Le comte de Châlon, qui est dans l'orbite du duc de Bourgogne, possède les seigneuries d'Orbe, d'Echallens, de Grandson, de Champvent, de Neuchâtel et de Cerlier.

Le duc Sigismond, comte de Tirol, qui avait fait la paix avec la majorité des cantons, se retourne contre son allié d'hier Charles le Téméraire.

Le roi Louis XI, enchanté de cette situation, signe le 11 juin 1474 à Senlis, un traité de «paix perpétuelle» avec les VIII cantons confédérés et le duc Sigismond de Habsbourg.

Après les trois premières années d'avouerie de Jean Gambach, l'alternance met à la tête du gouvernement un avoyer prestigieux, le chevalier Rodolphe III de Vuippens. Il revient au pouvoir en 1471 pour trois ans. Il s'emploie à rétablir les bons rapports avec le comté de Savoie. Mais aussi avec Berne, par son premier mariage avec Elisabeth von Scharnachtal, sœur de l'avoyer de Berne et tante de Nicolas II de Diesbach, le chef du parti français de Berne.

*

* *

Dans le courant de 1474, Fribourg prend subitement la décision d'abandonner le comte de Romont et, par là même, le duc de Bourgogne Charles le Téméraire. Fribourg se tourne vers Berne et les Confédérés qui déclarent la guerre à la Bourgogne le 25 octobre de la même année.

Dès ce moment Fribourg participe, dans toute la mesure de ses faibles moyens en hommes, aux côtés de Berne, de Soleure, des Confédérés et de la Lorraine, aux guerres qui auront finalement raison de Charles le Téméraire, tué sur le champ de bataille de Nancy, à Noël 1476.

La contribution de Fribourg et de ses troupes à ces campagnes fut si remarquable que leurs chefs, Petermann de Faucigny et Jean Fegelin (devenu Feguely le siècle suivant), furent adoubés chevaliers, avec quatorze autres capitaines confédérés, à Grandson, le soir de la bataille du 2 mars 1476, par l'avoyer de Berne Nicolas de Scharnachtal, qui se trouvait être le plus ancien chevalier.

Après la bataille de Grandson, Faucigny épouse la fille unique du chevalier Rodolphe de Vuippens, l'ancien avoyer. Mais un mois plus tard, Faucigny doit reprendre le commandement de 1500 Fribourgeois incorporés dans les troupes d'avant-garde qui prirent les Bourguignons à revers et par surprise depuis les hauteurs de Morat assiégée.

Sur l'intervention du roi Louis XI, un armistice est signé à Lausanne sept jours après la bataille de Morat entre les Confédérés et la Savoie. La ville de Fribourg et la date du 25 juillet sont choisis pour l'ouverture d'un congrès de paix.

Ce fut un grand honneur pour Fribourg d'avoir été choisie pour la tenue de ce congrès, qui réunit dans ses murs les plus hautes personnalités de l'Europe occidentale du moment. La présidence en revient au duc René II de Lorraine, malgré son très jeune

âge. Il est assisté de deux arbitres délégués par Louis XI: son gendre, le bâtard de Bourbon et ses conseillers pour la Suisse, Jost de Silenen, le nouvel évêque de Grenoble, et Christian Faure, le président du Parlement de Toulouse.

Outre les représentants de l'Autriche et de l'empereur Frédéric III, Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, représente son évêché et la ville de Genève, la duchesse Yolande de Savoie, sa belle-sœur et son frère Jacques, comte de Romont, en fuite avec le duc de Bourgogne.

Les VIII cantons sont représentés par leurs avoyers, ou leurs égaux, qui découvrent Fribourg pour la première fois. Une ville opulente, vassale de la Savoie, qui envisage son entrée dans la Confédération, mais cette perspective n'entre pas du tout dans les vues des cantons-forestiers, tournés plutôt vers l'Italie.

La Paix de Fribourg est signée le 12 août 1476, après douze jours de délibérations. Grandcour et le Chablais sont restitués à la Savoie. Aigle et Cerlier sont donnés à Berne. Illens à Fribourg et les territoires de Morat, Grandson et Echallens reviennent à Berne et à Fribourg, qui en feront trois bailliages communs. Pour diminuer sa dette, la Savoie vend la seigneurie de Montagny à Fribourg, qui en fait son premier bailliage.

Après ces victoires, la jeunesse désœuvrée des cantons-forestiers se met en campagne en direction de Genève pour récupérer leur part de butin. Ce fut l'expédition dite «de la Folle-Vie» qui se termina heureusement sans heurts.

Sur le plan politique, une scission entre les VIII cantons prend naissance par la signature d'un traité de combourgeoisie entre les cinq cantons-forestiers et Otto de Sonnenberg, le nouvel évêque de Constance. Piqués au vif, les trois cantons-villes: Zurich, Berne et Lucerne, s'entendent avec les villes de Soleure et de Fribourg pour conclure un traité de combourgeoisie perpétuel. Les villes de Soleure et de Fribourg sont reconnues «Alliés» des trois cantons-villes, pour faire pièce aux cinq cantons-forestiers, qui, en perdant Lucerne, perdent l'hégémonie à la Diète.

*

* *

A l'ouest, Fribourg comme Berne tiennent au rétablissement des bons rapports avec la duchesse Yolande de Savoie dès le moment où il ne leur est pas possible de conserver le comté de Vaud. Ils entament des négociations de paix qui sont signées le 3 avril.

Dans ces négociations, la Savoie accepte le principe de l'émancipation de Fribourg, son vassal depuis vingt-cinq ans, contre quoi Fribourg se charge du paiement d'une grande partie de la dette de la Savoie. Une fois de plus la richesse des Fribourgeois les tirent d'embarras et vint au-devant de leur libération.

Les événements se précipitent, Fribourg est enfin libre après 320 ans de suzeraineté étrangère, 124 ans après Berne. Le 10 septembre 1477, Fribourg est proclamée «Ville et République» et le 31 janvier suivant elle est reconnue Ville d'Empire.

A Fribourg, le 24 juin 1478 Petermann de Faucigny, âgé de quarante-quatre ans, est élu avoyer pour la première fois et pour une année. L'année suivante Faucigny est envoyé au secours des Uranais à la tête de mille soldats fribourgeois. En 1480 Faucigny est réélu avoyer pour trois ans. Petermann de Faucigny préside, en décembre 1481 et janvier 1482, les assemblées qui acceptent l'entrée de Fribourg dans la Confédération des VIII cantons. Fribourg et Soleure y sont reçus comme alliés. Il leur faudra patienter vingt et un ans avant d'être admis cantons à part entière.

L'Avoyer Petermann de Faucigny sera élu avoyer à la tête de la Ville et République de Fribourg sept fois en trente-trois ans, alternant tous les trois ans, une fois avec un Pavilliard et cinq fois avec un dynaste Velga. De 1510 à 1511 il accomplit sa dernière législature, il est âgé de 76 ans environ. Faucigny assiste au procès de son malheureux collègue Franz Arsent qui sera décapité le 18 septembre 1511. Faucigny meurt deux ans plus tard, sans descendance.

Le règne exceptionnellement long de Petermann de Faucigny en qualité d'avoyer est la preuve de la reconnaissance des Fribourgeois pour ce grand militaire qui réussit à ouvrir l'ère confédérale helvétique à quelque 15 000 Fribourgeois, grâce à l'appui des cantons-villes.

Cette vision du XV^e siècle fribourgeois, au travers des personnages les plus en vue, ne doit pas faire oublier les humbles artisans qui ont contribué à la richesse de la cité, grâce à laquelle Fribourg trouva chaque fois une issue pour sortir des situations les plus désespérées.

Le rappel de cette page d'histoire fribourgeoise dans le contexte de la situation internationale dramatique actuelle peut paraître dérisoire. Nous pensons qu'il est cependant nécessaire, plus que jamais, de ne pas perdre ses racines pour mieux affronter l'avenir.